

## **Rapport de la sous-commission des comptes 2009**

### **Dicastère de Monsieur Pierre-André Monnard**

#### **Composition de la sous-commission :**

Madame Sarah Diaz (PS)

Madame Fabienne Girardin (POP) – absente

Monsieur Hughes Chantraine (UDC) – rapporteur

La rencontre a eu lieu le mardi 23 mars 2010 de 08h00 à 12h30 en la salle de conférence, 2<sup>ème</sup> étage de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents :

Monsieur Pierre-André Monnard, conseiller communal (durant toute la durée de la séance)

Puis, tour à tour, en fonction des Services auditionnés :

Monsieur Yves-Alain Maurer, Chef de la Sécurité publique

Monsieur Blaise Fivaz, Chef du Service du Domaine Public (SDP)

Monsieur Jean-Michel Mollier, Commandant du Service d'incendie et de Secours des Montagnes Neuchâteloises (SISMN)

Madame Sylvène Aeschlimann, Contrôle financier

Monsieur René Barbezat, Chef du Service financier

En préambule, Monsieur Pierre-André Monnard nous dresse un aperçu global de la situation dans son dicastère. Il fait état de considérations générales sur les comptes 2009.

Premièrement, l'état de la dette de la ville, qui était de 400 millions à fin 2007, et dont l'objectif est une réduction de celle-ci aux environs de 350 millions pour la fin de la législature. Le montant actuel avoisine les 380 millions, avec un taux moyen des emprunts de la ville à 3,2 %.

Le Chef du Dicastère aborde ensuite le problème des recettes fiscales, en période de difficultés conjoncturelles, avec un produit de l'impôt sur les personnes morales particulièrement volatile, alors que celui sur les personnes physique reste plutôt stable.

#### **860 SDP**

En présence de Monsieur Y.A. Maurer et de Monsieur B. Fivaz.

Le Chef de Dicastère donne les premières explications :

3011100 Traitement du personnel – L'augmentation des charges du personnel s'explique par la demande beaucoup plus importante que prévu de patrouilleurs-ses aux abords des écoles, et dans une moindre mesure, par l'action d'étudiants engagés dans le nettoyage de la signalisation routière.

3101200 Formules administratives – Imprimés – Diminution à mettre en rapport avec la baisse du nombre des amendes d'ordre. Tout comme le 3191000 Frais d'administration et généraux.

4272300 Place du Marché – recettes récupérées du SUE, puisque ce sont les agents du SDP qui procèdent actuellement à la perception des taxes pour le marché.

## **870 SISMN**

En présence de Monsieur Y.A. Maurer et du Commandant J.M. Mollier.

3011100 Traitement du personnel – Malgré les difficultés de recrutement, le SISMN a pu engager un ambulancier « en urgence » pour palier au départ de Monsieur Billieux. Par chance, étant donné les écarts de salaire et la longue formation supplémentaire nécessaire pour acquérir les compétences en tant que pompier (obligatoire chez nous, pompier-ambulancier), une personne a répondu à toutes ces exigences.

Monsieur Maurer donne quelques précisions quant à l'état d'avancement du projet Pol-Feu 09. Il apparaît que théoriquement cela pourrait être réalisable, mais que, pratiquement, on se heurte à des réticences farouches au niveau régional. Quoi qu'il en soit, la situation semble bloquée en raison d'autres visions des services du canton.

3091600 Formation du poste permanent – Correspond à des cours de formation exécutés à l'étranger. Notamment, sur demande de Cointrin, dont dépend l'aéroport des Eplatures, un cours de spécialisation « avion » a été suivi.

3181800 Communications radio – Rachat de deux ans de mensualités de leasing sur l'ancien matériel radio, amenant une économie de CHF 5'000.-.

## **890 OPC**

En présence de Monsieur Y.A. Maurer et de Monsieur J.- M. Mollier.

Il s'agit ici du centre de charges organisationnel de l'Office de la Protection Civile. Dans l'idéal, on devrait avoir 595 personnes en cours de répétition, mais on ne dispose que de 359 appelés. Les charges sont entièrement couvertes par le fonds PCi du canton, alimenté par une contribution des communes équivalente à CHF 14.- par habitant.

## **880 OPC**

En présence de Monsieur Y.A. Maurer et Monsieur J.- M. Mollier.

C'est l'opérationnel qui est pris en compte dans ce poste 880.

4363100 Remboursements divers – Liquidation d'une ancienne réserve cantonale de contributions communales (2005-2007). Après mise au même niveau (véhicules ...) des 6 OPC actuels du canton, le solde a été réparti proportionnellement à chaque contributeur.

## **630 Contrôle financier**

En présence de Madame S. Aeschlimann et de Monsieur R. Barbezat

Le Service fonctionne, en toute indépendance, avec un 60 % pour Madame Aeschlimann et 30 % pour une collaboratrice administrative. Ce service répond fonctionnellement au Conseil communal et administrativement au dicastère des finances.

Dans l'ensemble, les contrôles effectués sur les Services communaux sont bons. Le contrôle des fournisseurs de prestations à la ville montre une bonne répartition du travail, le contrôle des caisses communales laisse apparaître que la comptabilité est bien tenue et que les comptes donnent une image correcte de la réalité.

## **560 Cultes**

En présence de Monsieur R. Barbezat

Rien à signaler, sinon quelques réclamations concernant la répartition des subventions accordées aux différentes Eglises de la ville. En fait, celle-ci est principalement « historique », et ne correspond plus au rapport entre catholiques et protestants ... il est à noter également, qu'elle dépend du fait que la Ville est propriétaire de certains bâtiments de culte, et pas d'autres, voire même d'une partie de l'un (clocher) mais pas du reste !

## **600 Finances**

En présence de Monsieur R. Barbezat

3011100 Traitement du personnel – Il est à relever que la diminution régulière de la dotation en personnel du Service Financier depuis 2004 s'explique d'une part par une rationalisation des activités du service et le développement de SAP, et d'autre part par la réduction des tâches dévolues, comme la police, certaines écoles ou l'hôpital ces dernières années, ainsi que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la fusion de la CPC dans la

caisse unique Prévoyance.NE. A ce propos, le départ en retraite d'une collaboratrice à 50 % ne sera peut-être pas compensé.

Pourtant, il est à craindre que le projet relatif à l'introduction du MCH2 (plan comptable harmonisé pour les collectivités publiques) génère une forte augmentation de l'activité du service ces prochaines années. Actuellement, le Service compte 8,2 EPT.

3185700 Commissions – Cot. En bourse – Frais divers – Le Chef du Dicastère commente l'évolution de la trésorerie de la commune, qui, certes, a perdu de son rendement avec la baisse des taux d'intérêts créditeurs, mais conserve néanmoins une certaine tenue malgré la diminution des rentrées fiscales, celle-ci reste encore positive.

La sous-commission étudie la liste des participations de la Ville dans diverses structures (SI- SA – Fondations ...) Elle demande que le Service financier suive l'évolution des titres de manière dynamique. (4251000 – 4251100 – 4251400)

4622000 Péréquation financière – Monsieur Monnard explique que la diminution déjà prévue au budget, est due aux bons résultats fiscaux que la Ville a enregistrés en 2008.

S'ensuit une discussion sur le rendement des immeubles de la commune (4901000) où Monsieur Monnard apporte les éclaircissements sur la manière de calculer le rendement des immeubles, basée sur la valeur comptable et non sur le rendement réel du bien immobilier, la différence étant, de toute façon intégrée aux comptes, si ce n'est dans ce poste, elle le sera à la gérance des immeubles.

## **610 Contributions**

En présence de Monsieur R. Barbezat

4001300 Impôt sur le revenu des frontaliers – La rétrocession par la France de l'impôt sur les frontaliers (4.5 % de la masse salariale nette, dont 3.375% attribué à la Ville et 1.125% en faveur du Canton) est toujours décalée d'une année. De ce fait, le montant inscrit aux comptes reflète encore l'embellie conjoncturelle inscrite au budget 2009.

4001500 Prélèvement provision débiteurs impôts – Dissolution d'une réserve, contestée par le Canton et constituée l'année dernière en vue de palier aux problèmes de double imposition : En période de haute conjoncture, certains contribuables (personnes physiques principalement) versent des acomptes importants, et, en période de récession, doivent être remboursés du trop perçu (3290000). De plus, les tranches d'acomptes provisionnels sont estimées alors trop hautes au budget et péjorent les comptes. Cette provision avait l'objectif de diminuer l'impact de cette double imposition.

4011100 Personnes morales – Impôt sur le bénéfice – Diminution drastique en raison de la forte baisse du bénéfice d'une très importante entreprise de la place.

Il est relevé par le Chef du Dicastère et par son Chef de service que les contrôles fiscaux et les rattrapages sur les personnes morales sont inexistantes. Monsieur Monnard le déplore, surtout que, malgré des demandes répétées au Chef des finances cantonales, aucune évolution n'est à prévoir !

La sous-commission a reçu toutes les explications aux questions qu'elle a soulevées. Elle profite de ces lignes pour remercier le chef du Dicastère et les responsables des Services, ainsi que l'ensemble de leurs collaborateurs, de leur travail et engagement pour le bien de notre Ville.

Le rapporteur  
Hughes Chantraine